



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 2881

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui faire connaître le montant des subventions versées par le ministère de la jeunesse et des sports et le nombre de personnes mises à disposition pour l'UCPA.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse et des sports mène une politique partenariale avec les fédérations qu'il agréé. A ce titre, et par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs établie annuellement, il apporte un soutien financier à l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA). Pour 1997, le ministère de la jeunesse et des sports a attribué à l'UCPA une subvention globale de 4 097 318 francs. En outre, l'UCPA bénéficie de 20 postes de cadres techniques mis à disposition par l'Etat auprès de cet organisme.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2881

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2843

Réponse publiée le : 13 octobre 1997, page 3449